

KW 4./13.06.77

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail --:-- Démocratie --:-- Paix

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
ET DE LA COOPERATION

SECRETARIAT GENERAL *117*

DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES
ET DE LA PLANIFICATION

DIVISION DU PERSONNEL

SECRET N° 77/366 /ETR-SG/DAAP/DP

du 20 juillet 1977 portant nomination
de Monsieur BONGOUANDE Emile Aurélien en
qualité d'Ambassadeur Extraordinaire et
Plénipotentiaire de la République Populaire
du Congo à BUCAREST.

LE PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE DU PARTI,
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES

Vu l'Acte Fondamental du 5 avril 1977 ;

Vu le Décret n° 61-143/FP du 27 juin 1961 portant statut commun
des cadres du Personnel Diplomatique et Consulaire de la République ;

Vu le Décret n° 75/337 du 19 juillet 1975 fixant les attributions
et portant réorganisation des structures du Ministère des Affaires
Etrangères ;

Vu le Décret n° 75-214 du 2 mai 1975 fixant le régime de rémuné-
rations applicables aux Agents Diplomatiques, Consulaires et Assimilés
en poste à l'Etranger et aux Ambassadeurs Itinérants ;

Vu le Décret n° 77-13/ETR-SG/DAAP du 6 janvier 1977 fixant la
durée des affectations des agents congolais dans les postes diplomati-
ques ou consulaires ;

Vu le Décret n° 77-28/ETR-SG/DAAP du 11 janvier 1977 réorganisant
les structures des Ambassades de la République Populaire du Congo ;

Vu l'Acte n° 005/PCT du 19 mars 1977 portant création du Comité
Militaire du Parti, et fixant ses attributions ;

Vu l'Acte n° 001/PCT/CHP du 3 avril 1977 fixant l'organisation et
la structuration du Comité Militaire du Parti Congolais du Travail ;

Vu le Décret n° 77/165 du 5 avril 1977 portant nomination des
Membres du Conseil des Ministres ;

Le Conseil des Ministres entendu,

D E C R E T E :

ARTICLE 1er : Monsieur BONGOUANDE Emile-Aurélien, Attaché des Services
Administratifs et Financiers précédemment Directeur Général de la
Société Nationale de Recherche et d'Exploitation Pétrolière (HYDRO-
CONGO), est nommé Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la
République Populaire du Congo en République Socialiste de Roumanie à
BUCAREST avec juridiction sur les pays suivants : Bulgarie, Yougoslavie
et Albanie en remplacement de Monsieur NGAMPOUO Joseph appelé à d'autres
fonctions.

ARTICLE 2 : Le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération, le Ministre des Finances, le Ministre du Travail et de la Justice, Garde des Sceaux, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent décret qui prendra effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé à BUCAREST sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo.

Brazzaville, le 20 juillet 1977

Par le Président du Comité Militaire du
Parti, Président de la République, Chef
de l'Etat, Président du Conseil des Ministres

Colonel Joachim YHOMBY-OPANGE

Le Deuxième Vice-Président du Comité Militaire
du Parti, Premier Ministre, Chef du Gouvernement,
Ministre du Plan

Commandant Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Affaires Etrangères et de la
Coopération

D. OBENGA.-

TH. OBENGA.-

Le Ministre des Finances

H. LOPES.-

H. LOPES.-

Le Ministre du Travail et de la
Justice, Garde des Sceaux.

A. MOISSOU-POUATI.-

AMPLIATIONS :

PRESIDENCE REPUBLIQUE	2
CMP.....	2
2° VP CMP.....	2
RELATIONS EXTERIEURES.....	1
AFF. ETR. COOP.	4
AMBACOBRAZZA BUCAREST.....	2
SGOM/BC.....	2
MINIFINANCES.....	1
DGT.....	2
DF.....	2
CF.....	1
INTERESSE.....	1
DOSSIER.....	3
JORPC.....	1

HK